

Numérotation des habitations

Une opération de normalisation des adresses a été engagée afin de se mettre en conformité avec La Poste et les services de secours. C'est également une étape obligée pour le passage de la fibre (programme 2019-2022) et les livraisons que vous êtes susceptibles de recevoir à domicile.

Désormais toutes les maisons seront donc numérotées, soit de façon continue (1, 2, 3, ...) comme au bourg, soit par le calcul de la distance entre le panneau de quartier et la porte de votre habitation.

Par ailleurs, pour éviter toute confusion il n'est plus possible de conserver des noms en doublons tels « Ty-Poas » et « Lotissement de Ty-Poas », « La Gare » et « Route de la Gare » ou « Bediez » et « Lotissement de Bediez ».

Ainsi, le lotissement de Ty-Poas devient « Mechou bian », la route de la Gare devient la « Route de la grève », le lotissement de Bediez devient « Bediez » et les maisons situées de l'autre côté de la route « Kerdijipot ». Les quartiers de Kervignet, Penity, Quelair, Pen-Havre, Rababuan et le Desert ont été re-délimités.

Dans le cas de La Palud, La Petite Palud et La Grande Palud dont les voies ne communiquent pas (ce qui peut être source de retard dans l'arrivée éventuelle des secours), les noms suivants ont été retenus :

- la Grande Palud devient « Route de la Flèche », la Petite Palud devient « Lezarmor » et la Palud (accès par le CD 129) conserve son nom.

Au bourg la « rue de l'église » dessert le lotissement jusqu'à la route de Costadraon, la « rue de l'école » va du pignon de la maison de St Goulven au mur Est de l'école, la « rue de Gouerven » dessert le lotissement jusqu'au « petit moulin ».

Dans le courant de la semaine prochaine, vous recevrez un courrier comportant votre nouvelle adresse. La mairie se charge d'informer les services de La Poste, le centre de secours, le centre des impôts fonciers, Suez et ERDF. Il vous appartiendra de diffuser votre nouvelle adresse à vos correspondants. Vous trouverez deux cartes d'informations à cet effet.

La première plaque sera fournie par la Commune et posée par les agents du service technique au début du mois de novembre.

